



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2020-162

PUBLIÉ LE 29 JUILLET 2020

# Sommaire

**DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret**

45-2020-09-01-001 - EDR 2020-09-01.odt (2 pages)

Page 3

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2020-09-01-001

EDR 2020-09-01.odt

*EDR - DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX  
FISCAL au 01/09/2020*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à compter du 1er septembre 2020 à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents de l'Équipe Départementale de Renfort désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
DE TEMMERMAN Gérard	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
EL ALLAOUI Zohra	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
BELLEC David	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DEROCHE Laurie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
FARCY Carole	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
GAUDIN Jean-Philippe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
INACIO Béatrice	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
KUNTZ Jérôme	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LEGRAND Mikaël	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MILHAU Émilie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
PEYNET Nicolas	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
RICHARD Emmanuelle	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
RIDIRA Katy	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
SARRE Emmanuelle	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
SURAND Nicole	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
WUILLOT Stéphanie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
ANNONIER Marie-Laure	Agente	2 000 €	2 000 €
CARRION Olivier	Agent	2 000 €	2 000 €
FLANDRY Philippe	Agent	2 000 €	2 000 €
GONZAGUE Bélinda	Agente	2 000 €	2 000 €
LECLERC Emmanuel	Agent	2 000 €	2 000 €
SELLINI Aurélia	Agente	2 000 €	2 000 €

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du LOIRET.

Fait à Orléans, le 23 juillet 2020

L'Administrateur général des finances publiques  
 Directeur régional des finances publiques  
 du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Signé : Bruno DALLES